

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 25 Mars 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2021-01-04- FINANCES (7.10) – CREATION BUDGET ET ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE D’OPERATIONS D’AMENAGEMENT DE ZONE D’ACTIVITE (PRECISION)

DATE DE CONVOCATION : 18 MARS 2021

DATE DE PUBLICATION : 29 MARS 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la salle de l’Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de BONNIN Pierre), AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK Patrice), RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE Jean-François), COLIN Xavier, CHENOT Tony, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), HEYOB Olivier (ayant la procuration de LE PIOUFF Lydie), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, SEGALT Jean-François, KNAPEK Patrice, ROSSO Michel, MANSION François, MATTE Jean-François, ERZEN Gérald, DICANDIA Chantal, LE PIOUFF Lydie, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, GUEGUEN Marie, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	RIVET Lionel
<u>Nombre de présents :</u>	61 Présents
<u>Nombre de votants :</u>	68 Votants

Tel qu'indiqué au rapport d'orientation budgétaire, la Communauté de Communes Terres Toulaises s'engage dans une nouvelle opération d'aménagement économique d'importance, concernant une zone d'activité économique communautaire :

- Aménagements du Pôle Jeanne d'Arc à Dommartin-Les-Toul

Dans ce domaine, qui n'ouvre pas d'éligibilité au FCTVA, la Communauté peut être amenée à intervenir dans le champ d'application de la TVA (de droit ou sur option).

Par délibération n°2018-02-06 en date du 22 février 2018, le Conseil Communautaire avait décidé de valider l'assujettissement à la TVA en matière d'opérations d'aménagement économique et de regrouper, le cas échéant, l'ensemble des opérations au sein d'un seul budget annexe.

Il est précisé que l'instruction budgétaire et comptable M14 recommande de créer un budget par opération ou par type d'opération (lotissement, zone d'aménagement concerté, etc.). Le budget annexe permet de suivre une opération d'aménagement ou de lotissement par laquelle une collectivité investit en achetant un terrain et en l'aménageant avant de le revendre par lots. Dans ce cas, les investissements consentis ont vocation à être compensés ensuite par la vente des terrains ou des lots.

Par ailleurs, fiscalement, chaque opération doit être expressément créée ; la délibération n°2018-02-06 en date du 22 février 2018 doit être précisée.

Pour mémoire, la Communauté suit déjà les opérations suivantes au sein des budgets votés :

- Aménagement et gestion locative du bâtiment 001 à Ecrouves (code service 001 au sein du budget général)
- Aménagement et gestion du Pôle Industriel Toul Europe (budget annexe)
- Aménagement et gestion de la zone artisanale de Noviant-aux-Prés (budget annexe)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Précise que l'opération « Aménagements du Pôle Jeanne d'Arc » sera soumise à la Taxe à la Valeur Ajoutée et crée un nouveau budget annexe (instruction budgétaire M14) pour suivre la réalisation de cette opération**
- **Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant**
- **Charge le Président de notifier ces décisions aux services préfectoraux et fiscaux**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

